CHARTE de La Marche des Conteurs
Adoptée en AG le 28 Août 2023

La Marche des Conteurs est une association française créée en 2010 qui rassemble des conteuses et conteurs professionnel(le)s de toutes les francophonies.

Elle a pour objet de :

- Organiser et promouvoir toute action valorisant le conte et l'oralité.
- Permettre la rencontre entre les conteurs et les publics non fondée sur une relation marchande.
- Organiser régulièrement une marche de conteurs regroupant des conteurs et conteuses professionnels de toutes origines, cultures et pays, racontant pour des publics sur des bases non commerciales.

La Marche des Conteurs est un geste militant qui permet d'amener la diversité des paroles conteuses d'aujourd'hui au plus près des publics afin de faire (re)connaître cet art populaire et contemporain qu'est le conte, d'inviter les habitants à l'hospitalité et à la rencontre.

L'utopie qui nous rassemble est une co-construction d'une aventure unique et éphémère sur un territoire différent à chaque édition.

Sa raison d'être, son utopie, reposent sur trois piliers :

L'échange

En proposant un spectacle de qualité professionnelle offert par les artistes conteurs contre le gîte et le couvert offerts par des habitants.

La promotion de la filière « Art du conte » (et non la promotion individuelle d'artistes)

- en amenant le conte volontairement dans des lieux non dédiés à cet art, au plus près des habitants d'un territoire où le conte est peu ou pas proposé
- en proposant 21 spectacles uniques sur 6 jours, avec un panel d'artistes venus de toutes les francophonies pour donner une vision contemporaine et professionnelle de l'art du Conte
- en déclenchant la curiosité d'un large public, la conquête de nouveaux publics.

Ce qui favorise, après son passage, l'émergence de programmations professionnelles rémunérées.

Le compagnonnage artistique

- en offrant aux artistes conteurs l'occasion de sortir de leurs pratiques solistes
- en favorisant le partage de savoir-faire entre pairs, afin de faire progresser chacun dans sa connaissance du métier grâce à la mise en commun d'expériences, de répertoires et d'échanges autour des environnements professionnels.
- en garantissant un espace où paroles et répertoires dialoguent, s'influencent, se complètent pour co-créer des spectacles uniques : le rythme de la marche et le brassage des artistes stimulent la prise de risque, la souplesse et le lâcher-prise dans la co-création.

La Marche des Conteurs se déroule chaque année sur un nouveau territoire avec une équipe renouvelée d'artistes conteurs et des nouveaux habitants.
Pendant une semaine, une vingtaine de conteurs marchent sur un territoire, se répartissent chaque soir dans 4 communes pour raconter en échange de l'accueil (4 à 6 conteurs par commune, 4 soirées contées simultanées). Le dernier soir, l'ensemble des artistes raconte dans un même lieu pour une soirée finale.

En conséquence, participer à la Marche des Conteurs implique :

- d'adhérer à l'association et de signer la charte
- d'accepter le principe de non promotion personnelle au bénéfice de la promotion de la filière de l'art du conte
- d'accepter le principe de non rémunération pendant l'aventure et de financer son déplacement jusqu'au lieu de la Marche
- de verser la contribution aux frais de l'hébergement collectif (veille du départ de la marche et nuitée de la veillée finale)
- d'être présent toute la durée de la Marche (de la veille du début de la Marche au lendemain de la veillée finale)
- de participer pleinement à la vie collective : partage des tâches et soin porté au matériel mis en commun
- et surtout, de porter haut les valeurs d'échanges et de rencontres avec les accueillants.

En dehors d'un engagement au sein du CA qui organise la Marche des Conteurs, chaque artiste ne peut participer qu'à 2 éditions.

Le Conseil d'Administration n'est en aucun cas un prestataire. Tout au long de l'année, ses membres donnent de leur temps pour organiser l'évènement, en lien avec les habitants du territoire choisi, et ce, sans aucune obligation de résultat.
Toute l'équipe de La Marche des conteurs de l'édition en cours est non rémunérée * : conteurs, membres de la logistique, et techniciens.

Les participations libres collectées à l'issue des spectacles permettent de payer :
- les dépenses nécessaires au déroulement de la semaine de Marche,
- une partie des frais de déplacements des membres du CA relatifs à la préparation dans l'année

L'association La Marche des Conteurs n'est en aucun cas responsable des dommages corporels et matériels individuels.

* *A noter, en France, tout artiste sous le régime de l'intermittence est autorisé à pratiquer son art sans rémunération s'il le fait dans le cadre de la promotion de sa filière.*

Date

Nom Prénom
Signature du participant,
précédée de la mention « lu et approuvé »